



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

Dijon, le **30 AOUT 2022**

Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination

Affaire suivie par : Monique GEOFFROY

Tél : 03.80.68.50.47

Courriel : [monique.geoffroy@culture.gouv.fr](mailto:monique.geoffroy@culture.gouv.fr)

N/Réf. : PA/MG/2022/n° 250

La Directrice régionale  
des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur départemental des territoires  
de Saône-et-Loire

Service environnement  
Unité eau et milieux aquatiques

Guichet unique - Police de l'eau

**Objet :** (71) Navour-sur-Grosne, Sainte-Cécile et Mazille

Mise à 2 x 2 voies de la RCEA/RN 79, section Clermain - Sainte-Cécile

Demande d'autorisation loi sur l'eau déposée par la DREAL

de Bourgogne-Franche-Comté

Avis dans le cadre de l'enquête administrative

Pour faire suite à votre courrier de consultation du 3 août 2022, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

**Patrimoine archéologique**

En l'état des connaissances archéologiques (absence de vestiges archéologiques répertoriés à ce jour sur les emprises du tracé et à leurs alentours immédiats) et compte tenu de la localisation et de la configuration du tracé retenu, la mise à 2 x 2 voies de la RCEA-RN79 (section Clermain - Sainte-Cécile) ne semble pas susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera donc pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Il conviendra de rappeler qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, une déclaration immédiate doit être faite auprès du maire de la commune concernée qui doit en aviser la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté - Service régional de l'archéologie, conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine.

**Patrimoine, espaces protégés et paysage**

Aucune observation particulière n'est à formuler sur ce dossier.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer de mon **avis favorable** sur ce dossier.

Le Service régional de l'archéologie (Laure Dobrovitch - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire (Marie Guibert - Tél. : 03.80.68.50.22) sont chargés du suivi de ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par délégation

La Coordinatrice du Pôle Patrimoines et Architecture,  
Conservatrice régionale des monuments historiques

  
Cécile ULLMANN